

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Avis d'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise, en ce compris le Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise  
Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP 88 - 33041 BORDEAUX Cedex

Par arrêté n°1-2013 en date du 15 octobre 2013, M. Serge LAMAISSON, Président du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du SCoT.

L'objet de l'enquête publique concerne l'élaboration du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, en ce compris le DAC. C'est un projet d'aménagement et de développement durable du territoire, élaboré par les acteurs du territoire. Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT sera amené à se prononcer par délibération sur l'approbation du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

### Durée de l'enquête :

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs, du 5 novembre 2013 jusqu'au 4 décembre 2013 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprendra notamment le dossier de projet de SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, en ce compris le DAC, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

### Commission d'enquête :

Monsieur Jean-Paul BETI, Ingénieur des Ponts et Chaussées retraité, est désigné en qualité de président commissaire-enquêteur et messieurs Denis VAULTIER, Officier Général de Gendarmerie (2<sup>ème</sup> section) et Jean-Louis LABORDE, Président de section honoraire de la Chambre Régionale des Comptes sont désignés comme commissaires-enquêteurs. Monsieur Daniel DESPRES, Officier Supérieur de l'Administration des Affaires Maritimes, est désigné comme suppléant.

### Consultation du dossier :

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête publique au :

- ➔ Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, siège principal de l'enquête publique : Hangar G2, quai Armand Lalande - BP 88 - 33 041 Bordeaux Cedex ; du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (16h00 le vendredi)
- ➔ Dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouvertures de ces collectivités et établissements publics :  
Communauté Urbaine de Bordeaux, Communautés De Communes des Coteaux Bordelais, Jalle-Eau Bourde, Médoc Estuaire, Montesquieu, Portes de l'Entre-deux-Mers, Secteur Saint-Loubès, Vallon de l'Artolie, et des mairies d'Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Carbon-Blanc, Cenon, Créon, Eysines, Floirac, Gradignan, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon, aux jours et heures d'ouvertures habituels au public.

### Demandes d'informations :

Toutes informations relatives au projet de SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, en ce compris le DAC, peuvent être demandées auprès de Madame Sylvia LABEQUE, directrice du Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, par courrier (Sysdau, Hangar G2 - quai Armand Lalande - BP 88 - 33041 Bordeaux cedex).

### Présentations des observations :

Des observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à l'attention de M. Le Président de la commission d'enquête, par courrier à l'adresse du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, par télécopie 05 56 11 05 80, sur le site Internet [www.sysdau.fr](http://www.sysdau.fr) ou encore par courriel, à l'adresse suivante, [enquetepublique@sysdau.fr](mailto:enquetepublique@sysdau.fr) à destination du président de la commission d'enquête.

### Accueil du public :

Lieux de permanences	Adresses	Dates et horaires des permanences	Lieux de permanences	Adresses	Dates et horaires des permanences
Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Hangar G2, Quai Armand Lalande 33 041 Bordeaux	4 décembre de 14H à 17H	Mairie de Bordeaux	Direction de l'Aménagement urbain 57 cours Pasteur 33 000 Bordeaux	6 novembre de 9H à 12H 18 novembre de 15H à 18H 26 novembre de 15H à 18H
Communauté Urbaine de Bordeaux	Immeuble Laure Gatet 41 cours du Maréchal Juin 33 000 Bordeaux	7 novembre de 14H à 17H 18 novembre de 14H à 17H 4 décembre de 9H à 12H	Mairie du Bouscat	Place Gambetta 33 110 Le Bouscat	21 novembre de 9H à 12H
CDC Coteaux Bordelais	8 rue Newton Parc d'activités 33 370 Tresses	14 novembre de 14H à 17H 20 novembre de 9H à 12H 27 novembre de 9H à 12H	Mairie de Carbon-Blanc	Avenue Vignau Anglade 33 564 Carbon-Blanc	20 novembre de 14H à 17H
CDC Jalle-Eau Bourde	Mairie de Cestas 2 avenue du Baron Haussmann 33 610 Cestas	15 novembre de 9H à 12H 21 novembre de 13H30 à 16H30 28 novembre de 14H à 17H	Mairie de Cenon	1 avenue Carnot 33 152 Cenon	6 novembre de 9H30 à 12H30 18 novembre de 14H à 17H
CDC Médoc Estuaire	26 rue de l'Abbé Frémont 33 460 Arsac	13 novembre de 9H à 12H 22 novembre de 14H à 17H 29 novembre de 14H à 17H	Mairie de Créon	50 place de la Prévôté 33 670 Créon	13 novembre de 14H à 17H 18 novembre de 9H à 12H 26 novembre de 14H30 à 17H30
CDC Montesquieu	1 allée Jean Rostand 33 651 Martillac	14 novembre de 14H à 17H 20 novembre de 9H à 12H 27 novembre de 15H à 18H	Mairie d'Eysines	Rue de l'Eglise 33 320 Eysines	19 novembre de 9H à 12H 28 novembre de 9H à 12H
CDC Saint-Loubès	Place de l'Hôtel de Ville 33 450 Saint-Loubès	14 novembre de 14H à 17H 26 novembre de 14H à 17H 3 décembre de 14H à 17H	Mairie de Floirac	6 avenue Pasteur 33 271 Floirac	7 novembre de 14H à 17H 2 décembre de 9H à 12H
CDC Portes de l'Entre-deux-Mers	51 chemin du Port de l'Homme 33 360 Latresne	18 novembre de 9H à 12H 25 novembre de 9H à 12H 3 décembre de 9H à 12H	Mairie de Gradignan	Allée Gaston Rodrigues 33 173 Gradignan	7 novembre de 9H à 12H
CDC Vallon de l'Artolie	13 chemin du Chêne de la Liberté 33 550 Lestiac	14 novembre de 9H à 12H 22 novembre de 14H à 17H 28 novembre de 9H à 12H	Mairie de Lormont	1 rue André Dupin 33 305 Lormont	8 novembre de 9H à 12H 2 décembre de 14H à 17H
Mairie d'Ambarès-et-Lagrave	Centre Technique Municipal 4 rue Pierre Monimeau 33 440 Ambarès-et-Lagrave	14 novembre de 9H à 12H 25 novembre de 14H à 17H	Mairie de Mérignac	60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33 700 Mérignac	7 novembre de 9H à 12H 22 novembre de 9H à 12H 4 décembre de 14H à 17H
Mairie de Bègles	77 rue Calixte Camelle 33 130 Bègles	5 novembre de 9H à 12H 19 novembre de 9H à 12H	Mairie de Pessac	Place de la Vème République 33 604 Pessac	8 novembre de 9H à 12H 22 novembre de 9H à 12H 4 décembre de 14H à 17H
Mairie de Blanquefort	12 rue Dupaty 33 290 Blanquefort	12 novembre de 9H à 12H 27 novembre de 9H à 12H	Mairie de Saint-Médard-en-Jalles	Place de l'Hôtel de Ville 33 160 Saint-Médard-en-Jalles	8 novembre de 14H à 17H 2 décembre de 14H à 17H
			Mairie de Talence	Rue du Professeur Amozan 33 400 Talence	15 novembre de 13H à 16H 29 novembre de 9H à 12H
			Mairie de Villenave d'Ornon	14 bis rue du Professeur Calmette 33 140 Villenave d'Ornon	20 novembre de 13H30 à 16H30 3 décembre de 9H à 12H

### Suite de l'enquête publique :

Le rapport ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège du Sysdau et sur le site internet du Sysdau. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de SCoT, éventuellement modifié, sera soumis au Comité syndical du Sysdau autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.